



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

Clermont-Ferrand, le 30 avril 2021

Calendrier des réouvertures

Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé, dans un entretien à la presse régionale, un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.



Première étape : 3 mai 2021

Fin des attestations et des restrictions de déplacement.



Deuxième étape : 19 mai 2021

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

19 mai

ÉTAPE 2
SAUF SITUATION SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu décalé à 21h
- Télétravail maintenu
- Réouverture* des commerces
- Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- Réouverture* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis
800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR

- Réouverture* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs
800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- Rassemblements de plus de 10 personnes interdits

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport. Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

9 juin

ÉTAPE 3
SAUF SITUATION SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire)

- Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

30 juin

- Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale
- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

ÉTAPE 4

SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

L'ensemble de ce calendrier, les jauges et protocoles seront détaillés la semaine du 10 mai par le Premier ministre Jean Castex.

Le Président de la République a également évoqué la possibilité d'un pass sanitaire. Il ne serait pas obligatoire pour accéder aux lieux de la vie de tous les jours comme les restaurants, théâtres et cinémas. Il pourrait cependant être nécessaire dans des lieux où se brassent des foules comme des festivals ou stades.

LE PASS SANITAIRE

Il regroupe votre résultat de test ou votre certificat de vaccination. Il pourrait permettre de voyager ou participer à un grand événement à partir de juin.

Il sera disponible via **TousAntiCovid** (carnet) début juin.

Les certificats sur papier seront toujours valables.



Aller plus loin :

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/04/29/terrasses-musees-cinemas-decouvrez-lagenda-des-reouvertures>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>